

Langues officielles

Des voix: Bravo!

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, c'est formidable lorsque les applaudissements précèdent l'intervention plutôt que de la suivre.

Une voix: Vous ne serez pas applaudi après.

M. Cullen: Comme mon collègue le député de Nipissing (M. Blais), j'ai écouté le député de Leeds (M. Cossitt). On a l'impression que lorsqu'il était jeune il a regardé trop de films de cowboy avec les bons et les méchants. Ainsi le député de Leeds impute-t-il à notre parti certains mobiles. Je pensais qu'il avait appris du temps où il était libéral que nous ne faisons pas ce genre de chose.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: On est tenté de penser que si le député avait réuni le parti libéral de son association plus d'une fois tous les deux ans lorsqu'il était président, il aurait pu avoir quelque initiative ou apporter certains changements qu'il jugeait nécessaires.

Une voix: Il a fait un bon changement.

Une voix: Il est tout à vous; vous pouvez le garder.

Une voix: Oui alors!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, cette motion me semble bonne et je suis particulièrement heureux qu'elle soit inscrite au nom du premier ministre (M. Trudeau). Elle met en effet en lumière l'importance du problème linguistique pour l'unité canadienne. Ce n'est pas une panacée d'unité et personne n'a dit que ce concept était vrai. Les disparités régionales, le sentiment d'éloignement d'Ottawa et une myriade d'autres problèmes, petits et gros, tous ont un rôle et tous menacent l'unité du Canada.

Cela dit, monsieur l'Orateur, nous devons comprendre que la question linguistique est une question importante. Cette motion était nécessaire pour mettre en lumière l'importance du problème linguistique et affirmer encore une fois, comme nous l'avons fait à propos de la loi sur les langues officielles, que c'est non seulement la position du gouvernement mais aussi celle du Parlement. Nous disons aux Canadiens que c'est là la façon dont sera appliquée la loi sur les langues officielles: voici les principes qui seront mis en œuvre en ce qui concerne la Fonction publique du Canada. Voici qu'est remplie la promesse faite aux fonctionnaires par feu le premier ministre Lester Pearson, et voici formulée sous forme de motion la manière dont le Parlement entend voir ces principes appliqués. La procédure suivie pour faire adopter ces principes a été régulière.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député de Palliser (M. Schumacher) veut poser une question, mais le député doit y consentir.

M. Cullen: Oui, monsieur l'Orateur.

[M. Cossitt.]

M. Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, je trouve très intéressante l'attitude du député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) sur cette question. Je me demandais si son attitude actuelle dénotait un changement depuis 1969, alors qu'il n'avait pas profité de l'occasion de voter sur la loi sur les langues officielles dont la Chambre avait été saisie à l'époque.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, il y a bien des façons de se faire comprendre. Je me propose de le faire dans ma circonscription. Je l'ai fait par des articles de journal, mais je n'ai pas fait du porte à porte pour dénigrer la loi sur les langues officielles et en fausser le sens.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, la procédure suivie pour faire adopter ces principes a été régulière. Des consultations ont eu lieu avec les intéressés directs. Je suis certain que nous avons tous constaté avec plaisir que MM. Barnes et Edwards ont accepté ces principes. Ils ne satisfont pas tout le monde. Ce qui est typique de toute proposition avancée dans ce secteur délicat de négociation est qu'elle va trop loin pour certains et pas assez loin ou pas assez vite pour d'autres. C'est, après tout, un compromis et un compromis acceptable aux yeux des intéressés directs—les fonctionnaires du Canada. Il n'y a pas d'abandon de principe. Tout Canadien peut certainement accepter que son compatriote ait le droit de traiter avec son gouvernement dans sa propre langue.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Il n'est pas dit que tout le monde au Canada doit être bilingue. C'est, malheureusement la fausse interprétation que certains ont donné à la loi sur les langues officielles. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) a dit hier soir, sauf erreur, que beaucoup de Canadiens anglais pensent que la plupart des Québécois sont bilingues parce que les Canadiens anglais se sont rendus dans la région métropolitaine de Montréal.

Je puis comprendre l'exaspération et la colère du député de Champlain (M. Matte), qui a recueilli beaucoup de statistiques, lesquelles sont dignes de foi. Comment allons-nous les modifier et comment allons-nous les rendre plus conformes aux réalités du Canada? Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) a dit, en traitant de la motion du ministre du Travail (M. Munro) sur la condition de la femme, que son parti serait prêt à accepter le «contingentement», afin qu'il y ait plus de femmes aux niveaux supérieurs de la Fonction publique. Pourtant, je n'ai pas entendu si son parti appuierait le contingentement pour engager dans la Fonction publique plus de personnes dont la langue maternelle est le français.

Le régime du contingentement est injuste et il serait difficile à appliquer selon moi, qu'il s'agisse de placer plus de femmes dans la Fonction publique ou plus de francophones unilingues. Il est injuste pour les fonctionnaires en place qui méritent de l'avancement et risquent d'en être privés. Et le régime n'est pas juste si la norme doit être réduite en vue de son application. Nous connaissons donc les traquenards du régime du contingentement et nous savons qu'il est injuste.